



**Compte rendu sommaire  
Séance du Conseil Municipal de Tresses  
13 mai 2015**

*Nombre de conseillers en  
exercice : 27*

*Nombre de présents : 21*

*Nombre de  
procurations : 6*

L'an deux mille quinze et le treize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Tresses, dûment convoqué s'est réuni en Mairie de Tresses au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian SOUBIE, Maire de Tresses.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2015

Liste des présents

Christian SOUBIE, Danièle PINNA, Gérard POISBELAUD, Annie MUREAU-LEBRET, Anne GUERROT, Roseline DIEZ, Christophe VIANDON, Agnès JUANICO, Jean-Claude GOUZON, Françoise SICARD, Michel JOUCREAU, Charlotte CHELLE, Marie Hélène DALIAI, Marie-Josée GAUTRIAUD, Jean-Pierre SOUBIE, Philippe LEJEAN, Sylvie Marie DUPUY, Francine FEYTI, Eric DUBROC, Axelle BALGUERIE, Gérard BAUD

Liste des absents excusés et des procurations

Jean Antoine BISCAICHIPY qui avait donné procuration à Christian SOUBIE  
Michel HARPILLARD qui avait donné procuration à Danièle PINNA  
Dominique MOUNEYDIER qui avait donné procuration à Marie-Josée GAUTRIAUD  
Corinne DAHLQUIST-COLOMBO qui avait donné procuration à Christophe VIANDON  
Alexandre MOREAU qui avait donné procuration à Gérard POISBELAUD  
Christian DESCRIAUX qui avait donné procuration à Axelle BALGUERIE

Liste des absents non excusés

*Secrétaire de séance : Jean-Claude GOUZON*

**Délibération n°2015-33  
Délibération modificative n°2 du budget annexe  
de la régie des transports scolaires**

***Le Conseil Municipal,***

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu la demande de monsieur le Receveur adressée par courriel le 31 mars 2015

Considérant que le budget primitif 2015 du transport adopté en décembre 2014 présente une anomalie qu'il convient de corriger

Considérant qu'une erreur de transcription apparaît sur la ligne 023 et qu'il faut lire 6811-042 et non 023-042 : 3707,60€



*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- D'autoriser monsieur le Maire à inscrire sur le budget annexe de la régie des transports scolaires les écritures comptables suivantes

<i>Dépenses de fonctionnement</i>	
compte 023 : - 3707,60	Compte 6811-042 : + 3707,60

**Délibération n°2015-34**  
**Délibération modificative n°2 du budget annexe**  
**de l'assainissement collectif des eaux usées**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que la commune a fait appel à au bureau d'Etudes Prima Groupe pour une mission d'assistance et de conseil pour le suivi du contrat d'affermage de l'assainissement collectif.

Considérant que cette mission s'achève au 31 décembre 2015 et deux années (2013 et 2014) devraient être payées sur l'exercice 2015, soit deux fois mille deux cent euros.

Considérant que le budget supplémentaire 2015 de l'assainissement collectif a été présenté en sur-équilibre à concurrence de 15 700.92€,

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

D'autoriser Monsieur le Maire à financer cette dépense en abondant la somme de 2400 € au compte 622.

**Délibération n°2015-35**  
**Mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance

Considérant que la municipalité souhaite aligner la redevance d'occupation du domaine public sur les tarifs du marché municipal afin de ne pas pénaliser l'implantation de commerces

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- De fixer les redevances pour l'année 2015 de la façon suivante: 2.5 euros par mètre linéaire par mois



**Délibération n°2015-36**  
**Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association  
 des anciens combattants UNC**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que L'association "Union Nationale des Combattants de Fargues Sainte Hilaire - Tresses" dont le siège est à Fargues Sainte Hilaire (7 rue de Lignan) a pour objet de venir en aide aux victimes de conflits, combattants et orphelins.

Considérant que dans le cadre de l'organisation du 90<sup>ème</sup> Congrès national organisé cette année à Bordeaux, elle a sollicité par courrier le 2 avril auprès de la commune une aide financière.

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- d'attribuer à l'association " Union Nationale des Combattants de Fargues Sainte Hilaire - Tresses " une subvention de 200 euros pour l'organisation du 90<sup>ème</sup> Congrès national. Cette dépense sera imputée au chapitre 11 ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes pièces nécessaires

**Délibération n°2015-37**  
**Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de  
 mise en conformité et en sécurité des terrains de football**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que le Conseil Municipal de Tresses a décidé en date du 10 décembre 2013 de réaliser des travaux sur le terrain de football d'entraînement, construit dans les années 1980

Considérant que, dépourvu de pare-ballons et de main-courante, la protection du terrain est insuffisante voire même dangereuse pour la sécurité des spectateurs et des utilisateurs.

Considérant que les travaux de mise en conformité de l'aire de jeu en gazon naturel de football, consiste en la remise à neuf du terrain, l'installation d'un pare-ballons côté nord et d'une main courante.

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans le cadre des nouveaux règlements des terrains établis par le Fédération Française de Football.

Considérant que ce projet a été étudié en totale concertation avec les dirigeants du Football Club des Coteaux Bordelais

Considérant que ces aménagements sont rendus nécessaires par l'utilisation régulière du terrain pour le Sport Adapté et l'Association Sportive de Bel Air, émanation de l'association d'éducation spécialisée « AESTY ».



*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- D'adopter le plan de financement suivant

**DEPENSES**

Maitrise d'œuvre : 3550 €  
 Travaux : 90 616.67€  
 TOTAL TTC : 113 000€

**RECETTES**

Réserve parlementaire : 30 000€ (32% du coût total)  
 Subvention conseil Général : 7 500€ (8%)  
 Subvention Fédération Football : 2 500€ (3%)  
*Autofinancement : 54 166.67€ (57%)*  
 TOTAL TTC : 113 000€

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches et à signer tous documents afférents à cette demande de subvention

**Délibération n°2015-38**

**Demande de subvention auprès de la Fédération de Football pour les travaux de mise en conformité et en sécurité des terrains de football**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que le Conseil Municipal de Tresses a décidé en date du 10 décembre 2013 de réaliser des travaux sur le terrain de football d'entraînement, construit dans les années 1980

Considérant que, dépourvu de pare-ballons et de main-courante, la protection du terrain est insuffisante voire même dangereuse pour la sécurité des spectateurs et des utilisateurs.

Considérant que les travaux de mise en conformité de l'aire de jeu en gazon naturel de football, consiste en la remise à neuf du terrain, l'installation d'un pare-ballons côté nord et d'une main courante.

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans le cadre des nouveaux règlements des terrains établis par le Fédération Française de Football.

Considérant que ce projet a été étudié en totale concertation avec les dirigeants du Football Club des Coteaux Bordelais

Considérant que ces aménagements sont rendus nécessaires par l'utilisation régulière du terrain pour le Sport Adapté et l'Association Sportive de Bel Air, émanation de l'association d'éducation spécialisée « AESTY ».



*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- D'adopter le plan de financement suivant

#### **DEPENSES**

Maitrise d'œuvre : 3550 €

Travaux : 90 616.67€

TOTAL TTC : 113 000€

#### **RECETTES**

Réserve parlementaire : 30 000€ (32% du coût total)

Subvention conseil Général : 7 500€ (8%)

Subvention Fédération Football : 2 500€ (3%)

*Autofinancement : 54 166.67€ (57%)*

TOTAL TTC : 113 000€

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches et à signer tous documents afférents à cette demande de subvention

### **Délibération n°2015-39**

**Demande de subvention auprès de la réserve parlementaire pour les travaux d'installation de la ludothèque au château de la Séguinie**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le courrier du 21 février 2015 de la Présidente de la ludothèque intercommunale Terres de Jeu adressée au Président de la Communauté de Communes les Coteaux Bordelais,

Vu la délibération 2015-08 du 14 avril 2015 du Conseil Communautaire

Considérant que la mairie de Tresses, en partenariat avec la CDC les Coteaux Bordelais et l'association Ludothèque Terre de jeu portent un projet de rénovation de locaux sur le Domaine de la Séguinie afin d'y accueillir le siège de la ludothèque intercommunale.

Considérant que ce projet présente un réel intérêt pour les familles dans la mesure où le cadre arboré et les espaces disponibles se prêtent tout à fait à ces activités qui contribuent à l'épanouissement des enfants.

Considérant que des travaux doivent être réalisés pour la mise en conformité des lieux et l'aménagement nécessaire à cette activité et qu'il convient de les mener au plus vite afin d'agrandir les surfaces dévolues aux enfants dans la crèche de Fargues Sainte-Hilaire où est hébergée la ludothèque aujourd'hui.



*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- D'adopter le plan prévisionnel de financement suivant

<b>Montant estimé des travaux (HT)</b>	<b>127 734</b>	
<i>Fonds sollicités</i>	<i>Somme demandée</i>	<i>%age</i>
Subvention DETR	44 707	35% ( <i>maxi</i> )
Subvention réserve parlementaire	10 000	7.8%
Subvention CAF	38 320	30% ( <i>maxi</i> )
Subvention fonds européen	9 160	7.2%
<b><i>Financement propre</i></b>	<b>25 547</b>	<b>20%</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour la réserve Parlementaire, à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents afférents

**Délibération n°2015-40**  
**Demande de subvention au titre**  
**de la Dotation pour l'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2016)**  
**pour les travaux d'installation de la ludothèque au château de la Séguinie**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le courrier du 21 février 2015 de la Présidente de la ludothèque intercommunale Terres de Jeu adressée au Président de la Communauté de Communes les Coteaux Bordelais,

Vu la délibération 2015-08 du 14 avril 2015 du Conseil Communautaire

Considérant que la mairie de Tresses, en partenariat avec la CDC les Coteaux Bordelais et l'association Ludothèque Terre de jeu portent un projet de rénovation de locaux sur le Domaine de la Séguinie afin d'y accueillir le siège de la ludothèque intercommunale.

Considérant que ce projet présente un réel intérêt pour les familles dans la mesure où le cadre arboré et les espaces disponibles se prêtent tout à fait à ces activités qui contribuent à l'épanouissement des enfants.

Considérant que des travaux doivent être réalisés pour la mise en conformité des lieux et l'aménagement nécessaire à cette activité et qu'il convient de les mener au plus vite afin d'agrandir les surfaces dévolues aux enfants dans la crèche de Fargues Sainte-Hilaire où est hébergée la ludothèque aujourd'hui.

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*



- D'adopter le plan prévisionnel de financement suivant

<b>Montant estimé des travaux (HT)</b>	<b>127 734</b>	
<i>Fonds sollicités</i>	<i>Somme demandée</i>	<i>%age</i>
Subvention DETR	44 707	35% ( <i>maxi</i> )
Subvention réserve parlementaire	10 000	7.8%
Subvention CAF	38 320	30% ( <i>maxi</i> )
Subvention fonds européen	9 160	7.2%
<b><i>Financement propre</i></b>	<b>25 547</b>	<b>20%</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2016, à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents afférents

**Délibération n°2015-41**

**Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour les travaux d'installation de la ludothèque au château de la Séguinie**

***Le Conseil Municipal***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le courrier du 21 février 2015 de la Présidente de la ludothèque intercommunale Terres de Jeu adressée au Président de la Communauté de Communes les Coteaux Bordelais,

Vu la délibération 2015-08 du 14 avril 2015 du Conseil Communautaire

Considérant que la mairie de Tresses, en partenariat avec la CDC les Coteaux Bordelais et l'association Ludothèque Terre de jeu portent un projet de rénovation de locaux sur le Domaine de la Séguinie afin d'y accueillir le siège de la ludothèque intercommunale.

Considérant que ce projet présente un réel intérêt pour les familles dans la mesure où le cadre arboré et les espaces disponibles se prêtent tout à fait à ces activités qui contribuent à l'épanouissement des enfants.

Considérant que des travaux doivent être réalisés pour la mise en conformité des lieux et l'aménagement nécessaire à cette activité et qu'il convient de les mener au plus vite afin d'agrandir les surfaces dévolues aux enfants dans la crèche de Fargues Sainte-Hilaire où est hébergée la ludothèque aujourd'hui.



*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- D'adopter le plan prévisionnel de financement suivant

<b>Montant estimé des travaux (HT)</b>	<b>127 734</b>	
<i>Fonds sollicités</i>	<i>Somme demandée</i>	<i>%age</i>
Subvention DETR	44 707	35% ( <i>maxi</i> )
Subvention réserve parlementaire	10 000	7.8%
Subvention CAF	38 320	30% ( <i>maxi</i> )
Subvention fonds européen	9 160	7.2%
<b><i>Financement propre</i></b>	<b>25 547</b>	<b>20%</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF, à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents afférents

**Délibération n°2015-42**

**Demande de subvention auprès du fonds européen LEADER  
pour les travaux d'installation de la ludothèque au château de la Séguinie**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le courrier du 21 février 2015 de la Présidente de la ludothèque intercommunale Terres de Jeu adressée au Président de la Communauté de Communes les Coteaux Bordelais,

Vu la délibération 2015-08 du 14 avril 2015 du Conseil Communautaire

Considérant que la mairie de Tresses, en partenariat avec la CDC les Coteaux Bordelais et l'association Ludothèque Terre de jeu portent un projet de rénovation de locaux sur le Domaine de la Séguinie afin d'y accueillir le siège de la ludothèque intercommunale.

Considérant que ce projet présente un réel intérêt pour les familles dans la mesure où le cadre arboré et les espaces disponibles se prêtent tout à fait à ces activités qui contribuent à l'épanouissement des enfants.

Considérant que des travaux doivent être réalisés pour la mise en conformité des lieux et l'aménagement nécessaire à cette activité et qu'il convient de les mener au plus vite afin d'agrandir les surfaces dévolues aux enfants dans la crèche de Fargues Sainte-Hilaire où est hébergée la ludothèque aujourd'hui.



*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- D'adopter le plan prévisionnel de financement suivant

<b>Montant estimé des travaux (HT)</b>	<b>127 734</b>	
<i>Fonds sollicités</i>	<i>Somme demandée</i>	<i>%age</i>
Subvention DETR	44 707	35% (maxi)
Subvention réserve parlementaire	10 000	7.8%
Subvention CAF	38 320	30% (maxi)
Subvention fonds européen	9 160	7.2%
<i>Financement propre</i>	25 547	20%

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du fond européen, à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents afférents

**Délibération n°2015-43**  
**Demande de subvention auprès du Conseil Départemental**  
**pour la manifestation Tresses cycles**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que « Tresses'cycle » est une manifestation entièrement gratuite permettant aux jeunes Tressois et à leur famille d'allier loisirs et découvertes. Elle propose une animation sportive et ludique pour dynamiser le bourg de Tresses.

Considérant qu'elle a été créée par la municipalité en 2013 et a lieu chaque année pendant les vacances scolaires de la Toussaint pour offrir aux jeunes Tressois une journée d'animations gratuites tournée autour du thème du « vélo et du cycle ».

Considérant qu'en 2015, ce sera la 3ème édition qui aura lieu le mercredi 21 octobre. Cette opération est portée et soutenue par la mairie en partenariat avec les FRANCAS et l'association de cyclo

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- D'adopter le plan de financement suivant

<b>Désignation des prestations</b>	<b>Coût</b>	<b>Subventions sollicitées</b>	<b>Somme</b>	<b>%</b>
Animations diverses	2380			
Stand réparation vélos	1300	Subvention Conseil Général	1 500	30
secours	300			
communication	900			
Gouter	130			
		autofinancement communal	3 500	70
<b>Total Général TTC</b>	<b>5000</b>	<b>Total Général TTC</b>	<b>5000</b>	



- D'autoriser Monsieur le Maire
- A déposer auprès du Conseil Départemental un dossier de demande de subvention pour cette manifestation
- A procéder à toutes démarches utiles et à signer tous documents afférents

**Délibération n°2015-44**  
**Demande de subvention au titre**  
**du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes**  
**(FDAEC 2015)**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant les arbitrages du FDAEC 2015, l'enveloppe affectée aux communes du canton s'élève à 338 313 €

Considérant que la répartition de cette enveloppe a été arrêtée en concertation avec les élus des communes concernées et que la commune peut prétendre se voir attribuer 20 505.05 €.

Considérant que le taux de financement du FDAEC ne peut dépasser 80% du coût hors taxes de l'opération

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental de la Gironde, une demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes 2015
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes démarches utiles et à signer tous documents afférents
- d'affecter cette subvention aux travaux de voirie 2015

**Délibération n°2015-45**  
**Dénomination de la place du bourg et de la rue qui la traverse**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la place du bourg et de la voie reliant l'avenue des écoles au Chemin de l'Ancienne Cure du nom de « Les Terrasses » et « Rue de l'Ancienne Poste »,

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- D'adopter la dénomination « Les Terrasses » et « Rue de l'Ancienne Poste
- de charger Monsieur le maire de communiquer cette information à tous les opérateurs et administrations habilités à la recevoir



**Délibération n°2015-46**  
**Convention avec l'association intermédiaire les Hauts de Garonne**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 27/03/2013, relative au recours aux agents non titulaires

Considérant que l'association intermédiaire des Hauts de Garonne, située à Artigues près Bordeaux, est spécialisée dans l'insertion socio-professionnelle par l'activité économique, au travers de mise à disposition de personnel, sur des missions non durables à destination entre autres des collectivités locales.

Considérant que recourir à cette association concourt d'une part, au soutien à l'emploi des personnes en difficultés et à la lutte contre les exclusions, et permet, d'autre part à la commune de pallier ponctuellement des difficultés de recrutement en cas d'urgence dans des situations particulières, à savoir un accroissement temporaire d'activité.

Considérant que ce dispositif encadré et limitatif, ne peut avoir ni pour objet, ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale de la personne publique. Il constitue donc une alternative, en cas d'urgence, à la délibération du Conseil Municipal en date 27/03/2013, relative au recours aux agents non titulaires.

Considérant qu'après consultation, le coût horaire global est de 16.40 euros/ heure, actualisé selon l'évolution du SMIC, qu'il inclut les charges patronales, les congés payés et les frais de gestion.

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- D'approuver le recours, dans les conditions définies ci-dessus, à l'Association Intermédiaire des Hauts de Garonne, dans le cadre de mise à disposition de personnels, sur des missions non durables, à compter du mois de mai 2015,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui s'y rapporte, pour une durée d'un an et tous les documents associés.

**Délibération n°2015-47**  
**Modification du tableau des effectifs**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant le prochain départ à la retraite d'un agent de l'école maternelle

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- De modifier le tableau des effectifs comme suit : Création, à compter du 01/09/2015, d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet



**Délibération n°2015-48**  
**Rétrocession Le Botteleur**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que l'aménageur Terrains du Sud a réalisé le lotissement dénommé « Résidence Veni Vixi », sur un terrain d'une superficie d'environ 7 383 m<sup>2</sup>, composé de 8 lots, en accession libre à la propriété, situé rue du botteleur, au lieu dit Périnot.

Considérant que le 30 décembre 2014, l'aménageur a transféré, par acte notarié, la propriété de la voirie et des espaces communs, à ladite l'association syndicale des colotis.

Considérant que la résidence étant achevée et mise en service, après état des lieux contradictoire, réception des travaux et des récolements qui s'y rapportent,

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- l'incorporation dans le domaine public communal, moyennant l'euro symbolique, des parcelles précitées d'une contenance totale de 1 264 m<sup>2</sup>, en nature d'ouvrage de voirie avec éléments accessoires et réseaux divers

Cette rétrocession porte sur les parcelles cadastrées, en:

Section A n°1419p (AD n°23 après remaniement), d'une superficie de 1 205m<sup>2</sup>,

Section A n° 1420 (AD n°16 après remaniement), d'une superficie de 59 m<sup>2</sup>,

- après intégration dans son domaine public, le transfert du réseau d'Eclairage public au S.D.E.E.G selon les dispositions de la délibération du Conseil Municipal en date du 10/12/2009
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces et acte d'acquisition afférents.

**Délibération n°2015-48**  
**Convention pour le projet éducatif territorial**

*Le Conseil Municipal,*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le décret n° 2013 – 77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

VU le décret n° 2013 – 707 du 2 Août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R 227 – 1, R 227 – 16 et R 227 – 20,

VU la circulaire interministérielle N° DJEPVA / DJEPVA A3/ DEGESCO / 2013 / 95 du 20 mars 2013 relative au projet éducatif territorial,

Considérant que à la rentrée 2014 a été mise en place la réforme des rythmes scolaires.

Considérant que la municipalité souhaite formaliser par un Projet Educatif Territorial sa volonté de participer au développement dynamique d'un projet éducatif concerté pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes et ainsi coopérer à une mission d'accès à l'autonomie.



*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention de PEDT avec l'ensemble des partenaires concernés
- D'autoriser monsieur le Maire à procéder à toutes démarches afférentes

**Délibération n°2015-49**  
**Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2015**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2015

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité*

- D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2015

**Délibération n°2015-50**  
**Relevé de décisions du maire**

En application de l'article L 2122-22 Monsieur le Maire a rendu compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal lui a consenties par délibération 12-2014 du 29 mars 2014.

En application de la circulaire n° 8/2014/DRCT portant simplification et modernisation de la procédure de transmission des actes des collectivités territoriales aux services en charge du contrôle de légalité, la décision de l'exécutif étant matérialisée par sa signature sur le document, quel que soit le montant de la dépense, il n'est plus besoin de formaliser tous les actes par le biais des décisions du maire.

**DECISIONS DU MAIRE**

2015-Dec4	Vente du bus communal
2015-Dec5	Remboursement cautions LACOSTE et THOMAS

**DEVIS**

Numéro	Nom de la société	Objet
2015-Dev70	Alter&Com	Impression Tresses informations 154
2015-Dev71	Alter&Com	Distribution journal mars 2015
2015-Dev72	Air Informatique	Renouvellement 2015 antispam + antipub
2015-Dev73	Orange Business Services	Ipbx
2015-Dev74	Transcom	Déplacement école maternelle à Villaverde (Ambarès)
2015-Dev75	Medan SA	Fourniture engrais terrains de foot Petrus
2015-Dev76	Le talent girondin	Représentation de la pièce de théâtre "les classiques



		contre-attaque" le 03/10/2015
2015-Dev77	Asler diffusion	Matériel d'équipement pour les ouvrages de la médiathèque
2015-Dev78	Eclats	Représentation de la pièce "si le sirocco s'y croit" le 03/10/2015
2015-Dev79	La compagnie du réfectoire	Représentation de la pièce "le journal de grosse patate" le 03/10/2015
2015-Dev80	bureau Veritas	Vérification périodique jeux à ressorts
2015-Dev81	Kiloutou	Seau d'enrobé à froid
2015-Dev82	Alter&Com	10 affiches marché municipal
2015-Dev83	Alter&Com	10 affiches commerces galerie marchande
2015-Dev84	Alter&Com	Affiches, catalogues et cartes d'invitation expo peinture
2015-Dev85	Casal Sport	Armoire à pharmacie
2015-Dev86	Adequat	2 vitrines et 1 tableau d'affichage
2015-Dev87	Cuisinox	Vaisselle cantines scolaires
2015-Dev88	AESTY	Entretien des espaces verts du rond-point de Marès au rond-point de la Séguinie
2015-Dev89	Brelet	fourniture 250 chaises spectacle de fin d'année 19 juin 2015
2015-Dev90	Air Informatique	Licence antivirus pour 3 ans
2015-Dev91	Alter&Com	Affiches vide-grenier 2015
2015-Dev92	Bercat	Travaux de mise en conformité et sécurisation du terrain de football n°2 de Petrus – maîtrise d'oeuvre
2015-Dev93	Verr'express	Réparation fenêtre brisée école maternelle
2015-Dev94	CIB Casal SAS	fourniture serrure
2015-Dev95	Sarl Internet Boutique	serrure à code mécanique
2015-Dev96	Technic systemes	mise en place d'une télécommande radio station de pompage
2015-Dev97	Noremat	verin hydraulique pose + fournitures
2015-Dev98	Destrian	Acquisition souffleur, taille haie, débroussailleuse
2015-Dev99	Transcom	Déplacement école primaire au château de Vayres le 02 juin 2015 à 9h15 48 enfants + 6 adultes
2015-Dev100	Transcom	Déplacement école primaire au cinéma Favols de Carbon-Blanc le lundi 18 mai à 9h00 54 enfants + 6 adultes
2015-Dev101	ASTG	Déplacement école élémentaire à Frontenac le vendredi 29 mai à 9h00 60 personnes
2015-Dev102	Greg Aqua services	Réfection d'un bassin
2015-Dev103	Unifroid Cuisines	Fourniture graisse alimentaire en aérosol
2015-Dev104	Aquiter	Terre végétale amendée + traverses neuves en pin traitées autoclave
2015-Dev105	CMR Exedra	Reprise de bardage
2015-Dev106	REV	Entretien chemins de randonnées
2015-Dev107	Lacroix signalisation	Acquisition pannonneaux « route inondée »

2015-Dev108	Lacroix Signalisation	Plaques de rue émail ou impression numérique et plaque alu
2015-Dev109	Azimut Ingénierie	Fourniture et pose de panneaux pour Les Mestives
2015-Dev110	Tité espace vert	fourniture telecommande ROAM HUNTER et un coffret HUNTER RAIN CLICK RADIO WRC
2015-Dev111	Asas Security	surveillance – gardiennage avril 2015
2015-Dev112	Asas Security	Surveillance - gardiennage mai 2015

Christian SOUBIE  
Maire de Tresses

